



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
CHESTERVILLE

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Chesterville, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal **lundi, le 6 février 2023 à 20 h** à la Salle du Conseil au 472, rue de l'Accueil à Chesterville (Québec).

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Demande de dérogation mineure RE.50-2023-01. – 7501-7505, route 161**

Cette demande concerne la propriété sise au 7501-7505, route 161, plus précisément sur le lot 5 146 170 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, située dans la zone AF9 du plan de zonage de l'Annexe A du *Règlement de zonage numéro 145 N.S.*

La nature de la demande consiste, si elle est acceptée, à autoriser une opération cadastrale (division du lot) et ce, contrairement à l'article 5.1.2. du *Règlement de lotissement numéro 146 N.S.*

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no. 27 N.S., car il déroge à une norme de lotissement.

Tout intéressé qui souhaite se faire entendre par écrit ; les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à cette demande de dérogation mineure doivent être transmis par écrit, soit par la poste au 486, rue de l'Accueil, Chesterville (Québec) GOP 1J0, ou par courriel à [dg@chesterville.net](mailto:dg@chesterville.net) et être reçus au plus tard le **31 janvier 2023 à 16 h**. Ils seront transmis au Conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard cette demande.

Tout intéressé pourra également se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, directement en séance du conseil.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE CE **19 JANVIER 2023**,

---

**Joanne Giguère,**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**  
**Municipalité de Chesterville**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
CHESTERVILLE

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, résidant à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 19<sup>ième</sup> jour de janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19<sup>ième</sup> jour de janvier 2023.

---

**Joanne Giguère,**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**  
**Municipalité de Chesterville**